

RÈGLEMENT

MISE AUX DONNS
DES OEUVRES
REALISEES PAR
LES APPRENTIS
DE BTP CFA AU
PROFIT DE L'UNICEF

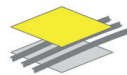
UNICEF



BTP CFA 44

APPRENTIS INVESTIS !

02 - 02 - 2019



BTP CFA
LOIRE-ATLANTIQUE
Le réseau de l'apprentissage BTP



OBJECTIF :

Il s'agit de mettre en œuvre au sein du CFA, une action pédagogique en collaboration avec l'UNICEF afin d'engager les jeunes sur un projet professionnel tout en les sensibilisant aux problématiques des conditions de vie et des droits des enfants à travers le monde.

(référentiel Histoire/Géographie des CAP sur les grandes inégalités dans le monde)

L'implication des jeunes sur ce genre de projet peut avoir un impact réel dans leur formation, et c'est aussi l'occasion de révéler leurs qualités professionnelles et humaines.

MODALITÉS DE PARTICIPATION :

Sur place ou par téléphone au 06 66 41 82 26.

Les personnes ou entreprises qui souhaitent acheter des oeuvres réalisées par les apprentis de BTP CFA LOIRE-ATLANTIQUE site de ST HERBLAIN font une promesse d'acquisition et indiquent le prix qu'elles sont prêtes à mettre.

DATES DES MISES AUX DONNS :

- Le vendredi 1er février 2019 de 13h30 à 18h30
- Le samedi 2 février de 8h30 à 10h30

pour les participations par téléphone et jusqu'à 12h pour les promesses réalisées sur place.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION :

Toutes les promesses sont enregistrées sur un registre spécial qui précise :

- Identité de donateur (Nom-Prénom ou raison sociale)
- Adresse
- Numéro de téléphone
- Le prix proposé
- Date, heure et signature pour les promesses sur places.

Les promesses faites par téléphone devront être confirmées par mail à annie.bousseau@ccca-btp.fr avant le samedi 2 février 2019 12h.

Le meilleur prix est constamment mis à jour sur une ardoise

à proximité de l'oeuvre (sans autre mention) pour permettre les surenchères.

Officialisation des plus offrants : le samedi 2 février à partir de 12h30 avec affichage du prix et du donateur pour chaque oeuvre et parution des résultats sur le site internet et facebook.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT ET D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ DES OEUVRES :

Les oeuvres seront conservées par le CFA jusqu'à la date de remise officielle du chèque

à l'ambassadeur de l'UNICEF. Les acheteurs seront invités à participer à cette manifestation.

Le CFA ayant la charge de récupérer tous les règlements au préalable, les acheteurs auront transmis leur règlement **par chèque à l'ordre de l'UNICEF** ou espèces **au plus tard le 15 février 2019** et pourront bénéficier des avantages fiscaux en vigueur.

En cas de défaillance de l'acquéreur désigné, le CFA reprendra contact avec les autres acheteurs figurant sur le registre spécial par ordre de prix proposé.

En parallèle, les dons directs à l'UNICEF seront possibles et routés via facebook.